

Organisateur : Centre National du Cinéma et de l'image animée

Tél : 06 61 62 43 97 / 01.44.34.13.55

Mail : ramiro.soler@cnc.fr

ATTESTATION – INSCRIPTION CINE-BROCANTE

Le dimanche 26 juin 2016 à Paris sur l'esplanade de la Bibliothèque nationale de France

Je soussigné(e),

Nom : Prénom :

Né(e) le : à (Ville): n° département :

Adresse :

CP Ville : Tél :/...../...../...../.....

Mail :@.....

N° d'immatriculation de mon véhicule

Titulaire de la pièce d'identité n° délivrée le :

Par la préfecture de :

Personne Physique

Déclare sur l'honneur

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels usagés (Article L 310-2 du Code de commerce)
- Ne pas avoir participé à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code pénal)
- Avoir pris connaissance des conditions de participation à la brocante et de son règlement et s'engage à les respecter

Personne Morale

Déclare sur l'honneur

- Etre soumis(e) au régime de l'Article L 310-2 du Code de commerce
- Tenir un registre d'inventaire prescrit pour les objets mobiliers usagés (Article R321-7 du Code pénal)
- Avoir pris connaissance des conditions de participation à la brocante et de son règlement et s'engage à les respecter

*Pour l'emplacement d'une longueur dem **

**sous réserve de l'espace disponible*

Fait à le Signature (obligatoire):

REGLEMENT DE LA BROCANTE

- Pour accéder à votre stand, vous devrez vous munir de l'autorisation que le CNC vous aura remise à l'issue de l'enregistrement de votre inscription. L'inscription à cette journée implique l'acceptation sans réserve du présent règlement, tout exposant ne le respectant pas pourra être invité à quitter les lieux.
- La circulation et le stationnement des véhicules dans le périmètre de la brocante ne sont pas autorisés, la décharge des camions s'effectue au niveau de l'avenue de France, merci de prévoir le matériel nécessaire pour transporter les objets jusqu'au lieu prévu pour la vente sur l'esplanade. Le stationnement avenue de France n'est permis que pendant la durée du montage (7h – 9h) et du démontage (19h – 21h)
- Conditions d'occupation : les exposants s'engagent à ne pas quitter leur emplacement avant l'heure de fermeture de la ciné-brocante, les activités de vente devront également s'arrêter à l'heure de fermeture de la brocante soit à 19h00. Les lieux de la manifestation doivent être libérés deux heures maximum après la fermeture, soit à 21h00.
- Vous devez respecter le sens de circulation établi pour la circulation et les consignes des membres de l'organisation et de la sécurité.
- Attribution des emplacements : les emplacements seront attribués aux exposants par le Centre national du cinéma et de l'image animée à condition d'avoir retourné l'ATTESTATION-INSCRIPTION dûment signée faisant office de RESERVATION et d'ACCEPTATION DU REGLEMENT.
- Les exposants devront respecter les marquages des emplacements qui leur auront été attribués sans en modifier les limites.
- LA VENTE de matériel neuf identique et en nombre, d'animations payantes, la vente d'armes, d'animaux vivants et d'alimentation, EST INTERDITE sur les lieux de la brocante.
- Vous êtes responsables de votre stand. Vous déchargez ainsi les organisateurs de toute responsabilité pénale, civile, en cas de vol ou dégâts éventuels.
- Les exposants sont tenus de laisser leur emplacement propre en évacuant tous leurs déchets conteneurs à leur disposition sur l'aire de la manifestation.
- Il vous est formellement interdit de sous-louer ou de céder tout ou partie de votre emplacement à un tiers sans autorisation de l'association organisatrice de la brocante. En cas d'incident avec les autres exposants proches, votre responsabilité sera engagée.
- Vous vous soumettez avec bonne humeur au contrôle éventuel par la Police ou un membre de l'association organisatrice qui œuvre pour la sécurité de tous.
- Les exposants auront l'obligation de contribuer au bon déroulement de la manifestation, de prendre toute précaution nécessaire afin de ne pas causer de nuisance sonore ou d'atteinte à l'environnement, et de prendre toutes les mesures de sécurité nécessaires afin d'éviter l'incendie, le vol ou tout autre dommage. Les exposants sont civilement responsables vis-à-

vis des tiers pour tout accident, dommage ou perte qu'eux ou leur étal pourrait causer ainsi que du matériel exposé par eux

- Un registre des personnes inscrites sera tenu et mis à la disposition des services de Police contrôlant cette manifestation. Un exemplaire sera déposé en Préfecture, à cet effet obligation sera faite de présenter une pièce d'identité, (ou de joindre une photocopie si inscription par mail).
- Organisée par le Centre national du cinéma et de l'image animée, en partenariat avec la Bibliothèque nationale de France, elle se déroulera le dimanche 26 juin 2016 de 9h00 à 19h00 sur l'esplanade en bois de la BnF entre la tour T3 et T4 exclusivement à l'intérieur du périmètre balisé à cet effet.
- Tout déballage hors du périmètre défini à l'article 1 est interdit et sera réprimandé par les services de police compétents.